



Le six mars deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Étaient présents : CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et VIALARET Jean-Christophe.

Était absente et ayant donné une procuration : BASTIT Marion a donné procuration à Myriam LEZOURET-CONQUET, Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Géraldine MOLES a donné procuration à Stéphane DOLO.

Sylvie PAGES-GRATADOUR et Charles LONJOU sont désignés secrétaires de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- **Budget Principal : examen et approbation du compte financier unique**
- 2- **Budget gymnase : examen et approbation du compte financier unique**
- 3- **Création d'un bâtiment vestiaires/sanitaires et club house sur la plaine de jeu – Tranche 2 :**
  - A - Plan de financement
  - B - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour actualisation,
  - C – Autorisation de signature pour le dépôt du permis de construire
- 4 – **Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du presbytère de Lalbenque et avenant n° 2 au lot 7 plâtrerie-faux plafonds**
- 5 - **Avenant n°2 à la convention ORT (opération de revitalisation de territoire)**
- 6 - **Participation au capital de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)**
- 7 - **Dénomination de voies communales**
- 8 - **Questions Diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le dernier procès-verbal du 9 janvier 2026 pour approbation.

**Le procès-verbal du 9 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.**

**Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :**

**Décision n° 2026-01** : Indemnisation d'assurance pour 1004,16 € concernant le sinistre de 2022 de la vitrine extérieure de la piscine municipale.

**Décision n° 2026-02** : Validation de la proposition de l'EURL BATCO pour la réalisation d'un forage sur le site de Guiraudou pour un montant de 14 000 € HT et 16 800 € TTC pour un forage de 110 mètres afin d'arroser les terrains de foot.

**Décision n°2026-03** : Modification de la régie de recettes de droits de place des marchés pour prévoir l'encaissement des exposants à l'occasion de la fête de la truffe du 25/01/2026

**Décision n°2026-04** : fixation des tarifs à l'occasion de la fête de la truffe : 5 € du ml pour le marché artisanal et 45 € pour l'encaissement des repas du samedi soir.

**Décision n°2026-05** : Validation du devis à l'entreprise GIORDANO pour l'achat d'une nouvelle moquette solaire sur le toit de la piscine municipale pour un montant de 22 359.39 € HT et 26 831.27 € TTC.

**Décision n° 2026-06** : Validation du devis de dépose et pose de la moquette solaire en toiture avec l'entreprise BOURRIE pour un montant de 11 900 € HT et 14 280 € TTC.

**Décision n° 2026-07** : validation du devis à l'entreprise IKEA COLLECTIVITES pour un montant de 9 465.29 € HT soit 11 358.37 € TTC pour l'achat du mobilier du tiers-lieu.

**Décision n° 2026-08** : Remboursement de la caution pour le logement à la résidence les marronniers logement n° 3 type 3 pour un montant de 295.58 €.

**Décision n° 2026-09** : Validation d'un devis à l'entreprise SAS ECRIT pour un montant de 10 000 € HT et 12 000 € TTC pour la réfection du système de filtration de la piscine municipale.

**Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :**

Monsieur MARZIN rend compte de ses missions accomplies en tant vice-président à la communauté de communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE.

Bonjour à tous, ce conseil municipal étant le dernier de la mandature, et vu que je ne me présente pas à la prochaine, j'en profite pour pointer quelques enjeux pour les prochains élus au Conseil Communautaire concernant la représentation de la CCPLL dans divers organismes que j'assurais en tant que Vice-Président chargé du développement économique.

Je représentais la Communauté de Communes, avec 5 autres collègues, au PETR. J'y ai été élu Vice-Président chargé de la Charte Forestière et de l'Agroforesterie. A ce titre, je me suis occupé de deux chantiers prioritaires :

- Le premier a été le lancement de la 1<sup>o</sup> Foire Forestière du Lot, à Gourdon en 2022. 1600 visiteurs. Des animations professionnelles et ludiques. La seconde, en 2024, a été organisée au lac de Tolerme, 1500 visiteurs avec une mobilisation des scolaires plus importante, mais aussi plus de dimension culturelle. La prochaine aura lieu début octobre à Boissières dans le Grand Cahors. Dans un site magnifique. Je vous recommande d'y aller. Je compte sur les prochains élus pour faire vivre cette Foire Forestière, qui permet la rencontre de publics très différents autour d'un espace partagé et fondamental pour notre territoire : la forêt.
- Le second a été la recherche de financements ciblés sur les activités de ma vice-présidence. Le poste de chargé d'animation de la Charte Forestière est financé à 80 % par la Région (ce n'était pas gagné). Nous avons gagné 4 appels d'offre pour un montant total de plus de 70 000 euros pour le PETR. Mais surtout, nous avons réussi à mobiliser les acteurs de la filière forêt pour répondre à des appels à projets. 600 000 euros ont été ainsi mobilisés sur des fonds ADEME pour la structuration de la filière haies productives dans le département.
- Je conclurai ce point sur le PETR en disant que si des strates, qui peuvent apparaître coûteuses, veulent être utiles aux EPCI, il faut qu'elles mobilisent des fonds compétitifs afin de peser le moins possible sur les cotisations des CC membres. Nous avons réussi à le faire dans ma vice-présidence (mieux d'ailleurs que dans la propre CCPL). Il faut pour cela de la volonté politique mais aussi une habilité des agents. Il ne suffit pas d'attendre en gémissant les dotations de l'État.

Je représentais la CCPLL au Comité de Direction de l'Office de Tourisme. Nous avons eu la charge de préparer le modèle économique des Phosphatières du Cloup d'Aural pour accompagner cet investissement de presque 3 millions d'euros. En six ans, nous sommes passés de 12 000 à 20 500 visiteurs. D'un déficit annuel de 6 000 euros à un excédent de fonctionnement de 19 000 euros en 2025. L'enjeu sur cet investissement important pour notre Communauté de Communes est que, comme accordé lors de l'élaboration du plan d'affaire, le gestionnaire qui est l'Office de Tourisme utilise cet excédent pour préparer le renouvellement

de la scénographie, et la préparation d'expositions exceptionnelles pour maintenir l'attractivité du lieu. 60 000 euros sont nécessaires tous les 3 ou 4 ans. Je souhaite que nos successeurs veillent à ce défi. Ils ont un bel outil entre les mains.

Je représentais le Lot au Syndicat Mixte des Voies Vertes. L'investissement est colossal (plus de 20 millions d'euros). Mais la dynamique est déjà là, dans les tronçons déjà livrés ; 88 passages / jour entre Puy L'Evêque et Prayssac, 414 passages / jour (oui, 414 vous entendez bien) entre Cahors et Arcambal. Cet investissement est indispensable pour accompagner la demande touristique vers plus de nature, de mobilités douces. Mais c'est aussi un investissement au service quotidien des riverains, Arcambal nous le démontre. Les deux communes de la CCPLL seront les dernières servies car dépendantes de la rénovation techniquement compliquée d'un pont (entre Saint Martin Labouval et Cénevières) et d'un tunnel (entre Tour de Faure et Saint Martin Labouval). Nous avons obtenu, avec Gérard Déglagnes, le Maire de Cénevières d'anticiper une première phase de travaux pour rendre praticables les tronçons de notre Communauté de Communes entre les deux ouvrages d'art. La voie a été débroussaillée, les rails enlevés, le ballast broyé, et ce tronçon est devenu une voie de promenade prisée des riverains et des touristes qui viennent visiter le Château de Cénevières. L'enjeu pour la Communauté de Communes sur cet investissement est triple :

- Travailler à l'anticipation des travaux afin de rendre le parcours pleinement opérationnel le plus tôt possible (avant 2029)
- Veiller à la signalétique pour que la voie verte ne soit pas seulement une voie de passage, mais une voie de découverte du territoire, des espaces naturels emblématiques, du patrimoine bâti et des commerces de proximité
- Enfin, il faudra travailler à la connexion de cette voie avec d'autres : il est important de préparer un lien cyclable entre Cénevières et Limogne en Quercy, mais aussi entre Crégols et Aujols puis Lalbenque

Je représentais la Communauté de Communes à Lot Numérique. Au cours de ces 6 ans de mandat, l'accès à la fibre s'est généralisé. Fin 2025 sur la Communauté de Communes, 7 073 logements étaient raccordables, 3 905 raccordés, soit 55,2 %, le plus haut niveau du syndicat mixte, Flaujac-Poujols étant la commune avec le plus haut pourcentage d'abonnés : 72,2%. Une alerte : l'accès au téléphone par la ligne fixe classique (au cuivre doc) sera définitivement fermé en octobre 2028. Ce sera vite là. Les demandes de bascule du cuivre à la fibre peuvent prendre plusieurs mois. Il sera important de communiquer régulièrement avec nos concitoyens pour opérer ce avant les derniers mois, au cours desquels les listes d'attente risquent d'être encore plus longues. Deux points de vigilance

- Une attention particulière doit être portée à ceux qui dépendent de transmission instantanée d'informations : télésurveillance, médicale ou non, systèmes informatiques connectés. Pour les collectivités, il faudra aussi anticiper pour les lignes servant au fonctionnement des châteaux d'eau, des bâtiments publics (le gymnase, par exemple).
- La deuxième alerte concerne l'inclusion numérique. Conscient de l'impact négatif pour une partie de la population (des jeunes comme des anciens), l'État a financé à 80 % 33 conseillers numériques pour le Lot. Mais ce financement s'achève cette année. Il reviendra aux Communautés de Communes de décider si elles maintiennent sur leurs deniers les postes de conseiller numérique, ou si elles développent un réseau de bénévoles (pourquoi pas des services civiques) qui pourrait y suppléer en partie, via des « clubs informatique ». C'est un vrai enjeu d'inclusion sociale et économique.

Je représentai aussi la Communauté de Communes au Syndicat Mixte des Voies navigables du Lot. En tant qu'homme de gauche, j'ai des doutes profonds sur l'intérêt d'investir autant d'argent public pour des bénéficiaires qui sont capables de louer un bateau pour une semaine à plus de 6 000 euros. L'argument des retombées économiques pour le territoire ne sont pas probantes, au vu des sommes à mobiliser par les partenaires publics (1.5 million annuellement pour l'entretien, plusieurs millions d'investissements sont nécessaires pour les infrastructures). Enfin, le changement climatique risque de provoquer des étiages qui rendront

le Lot non navigable quelques jours ou semaines par an, et par conséquent les investissements improductifs. Par solidarité avec les deux communes de la CCPLL concernées, j'ai pourtant défendu ce dossier avec l'espoir qu'un futur port puisse être créé à Saint Martin Labouval, afin de soulager celui de Bouzies qui sature.

- Si cette perspective n'existe pas, je pense que la présence de la Communauté de Communes ne se justifie pas dans ce syndicat mixte : nous paierions beaucoup plus que nous en retirerons.
- Et si des arbitrages budgétaires doivent être faits par le Département, je pense que ce dossier mérite d'être ré examiné dans sa dimension financière.

Je terminerai pour une représentation qui m'a beaucoup apportée : celle que j'assumais auprès de l'ADEFPAT. J'en ai retiré beaucoup d'idées, j'y ai fait des rencontres extraordinaires, et j'ai pu y défendre 8 projets : 4 publics et 4 privés. Je vous recommande de prendre soin de cet outil extraordinaire de développement local qui sait s'appuyer sur des consultants compétents, et accompagner les élus dans des projets souvent novateurs. Je vous conseille aussi de les mobiliser autant que possible : la prochaine demande d'appui concerne Lot Numérique pour imaginer une entreprise de recyclage / reconditionnement d'équipements informatiques sur le département, dans un souci de durabilité et d'inclusion numérique, car elle pourra donner accès à tous à des équipements informatiques performants.

Voilà, j'ai été un peu long aujourd'hui. Je vous remercie pour votre écoute. Je souhaite aux futurs élus de prendre autant de plaisir que moi à s'investir dans des dossiers multiples mais importants et aussi de soutenir toutes les initiatives de développement économique qui assureront les capacités futures de financement de notre commune et de notre communauté de communes, dans un contexte où les financements de l'État sont appelés à se réduire. Bonne soirée.

Madame le Maire remercie chaleureusement monsieur Jacques MARZIN, pour son engagement et ses actions à la Communauté de communes et également son engagement pour la commune puisqu'il faisait partie de la composition du bureau avec les cinq adjoints.

## ORDRE DU JOUR

### **1 - Budget Principal : examen et approbation du compte financier unique**

Madame le Maire informe l'assemblée que à compter de 2025, nous passons au CFU (compte financier unique). Celui-ci remplace le compte de gestion et le compte administratif, c'est une fusion des deux.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le Maire laisse la parole à Sébastien NODARI, 1<sup>er</sup> adjoint pour présenter les deux comptes financiers uniques (budget principal et budget gymnase). Elle quitte la séance et donc ne participe ni aux débats ni au vote.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 638 543,60	2 567 543,12	6 206 086,72
	Recettes réalisées (1)	B	1 540 687,54	2 914 054,67	4 454 742,21
	Restes à réaliser	C	1 133 362,03	0,00	1 133 362,03
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 334 743,36	2 802 741,00	6 137 484,36
	Dépenses réalisées (1)	E	1 458 982,55	2 646 025,21	4 105 007,76
	Restes à réaliser	F	1 095 368,00	0,00	1 095 368,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	81 704,99	268 029,46	349 734,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-303 800,24	235 197,88	-68 602,36
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-222 095,25	503 227,34	281 132,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	37 994,03	0,00	37 994,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-184 101,22	503 227,34	319 126,12

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :**

**APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune, dressé conjointement par le Maire et le Comptable public.**

**RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,**

**ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

**2 - Budget gymnase : examen et approbation du compte financier unique**

Tout comme le CFU du budget principal, le CFU du budget Gymnase est la fusion du compte de gestion et du compte administratif.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 128,00	56 011,01	75 139,01
	Recettes réalisées (1)	B	7 907,04	61 295,03	69 202,07
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	61 319,42	85 038,00	146 357,42
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	72 054,24	72 054,24
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 907,04	-10 759,21	-2 852,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	42 191,42	29 026,99	71 218,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	50 098,46	18 267,78	68 366,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	50 098,46	18 267,78	68 366,24

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

**APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune, dressé conjointement par le Maire et le Comptable public.**

**RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,**

**ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

### **3 Création d'un bâtiment vestiaires/sanitaires et club house sur la plaine de jeu – Tranche 2 :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les nombreuses difficultés rencontrées sur l'opération de la plaine de jeux ou complexe sportif de Guiraudou.

En septembre 2025, l'issue a été trouvée pour la réfection des terrains avec l'attribution d'un marché de substitution.

La deuxième étape était de poursuivre cette opération avec la construction d'un bâtiment vestiaires/sanitaires/club house indispensable pour valider l'utilisation des terrains.

En, 2019, la commune de Lalbenque avait signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Eric MORAND de Saint Antonin Noble Val et ses différents cotraitants.

Les premières esquisses avaient été réalisées et un dossier de subvention ETAT au titre de la DETR avait été déposé et une subvention de **209 100 €** a été acquise en **2020**.

La deuxième tranche avec la construction du bâtiment a été mise en attente, et la subvention de l'Etat au titre de la DETR a été prorogée plusieurs fois avec une date limite de réalisation du 3/01/2026 : impossible à réaliser.

Nous avons eu deux rencontres à la Préfecture le 30/10/25 et 15/01/26 pour défendre le dossier, expliquer les problèmes qui ont entraînés cet important délai.

Au vu de la situation, le Secrétaire Général nous a accordé un délai supplémentaire pour que l'on conserve la DETR 2020 de 209 100 € à condition de réaliser l'opération le plus rapidement possible.

C'est pour cela que nous avons repris contact dès le mois de novembre avec la maîtrise d'œuvre pour reprendre le projet du bâtiment.

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour redéfinir les besoins et redéfinir le budget en partenariat avec l'association de football Lalbenque-Limogne.

Lors du dernier rendez-vous à la Préfecture, la commune a obtenu :

- **la prolongation du délai pour sauver la DETR 2020 de 209 100 € avec la prise en charge de l'arrosage automatique.**
- **la possibilité de solliciter une nouvelle DETR pour 2026 pour pouvoir financer l'actualisation durant ces 7 ans de mise en sommeil de ce projet et scinder l'opération en deux tranches.**

#### **A - Plan de financement**

Madame le Maire présente à l'assemblée **l'opération prévisionnelle concernant le bâtiment.**

Nous devons déposer un deuxième dossier pour une subvention ETAT – DETR pour la tranche 2.

***L'opération de "création d'un bâtiment vestiaires/sanitaires et club house sur la plaine de jeu a été scindé en deux tranches :***

\***la tranche 1** correspond au montant de 697 000 € HT (645 000 € HT + 52 000 € d'honoraires) soit 836 400 € TTC qui comprend les 4 vestiaires, l'arrosage automatique et les équipements des terrains (cages, fourreau, etc...).

\***la tranche 2** correspond au club house + photovoltaïque en autoconsommation + forage du site pour 434 700 € HT soit 521 640 € TTC.

**LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL D'ENSEMBLE fait apparaître les deux tranches et la prise en charge :**

*-de l'arrosage automatique, du forage et des équipements de terrains.*

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL					
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	%
Travaux honoraires TRANCHE 1	697 000 €	836 400 €	DETR acquise pour la tranche 1 : 697 000 € HT	209 100 €	30 %
Travaux honoraires TRANCHE 2	434 700 €	521 640 €	DETR à solliciter pour la tranche 2 : 450 000 € HT	173 880 €	40 %
			REGION	150 000 €	13 %
			DEPARTEMENT	100 000 €	8.8 %
			EUROPE	100 000 €	8.8 %
			Fonds de concours CCPLL	30 000 €	2.6 %
			FFF avec le FAFA	25 000 €	2.2 %
<b>TOTAUX</b>	<b>1 131 700 €</b>	<b>1 358 040 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>787 980 €</b>	<b>69.63%</b>
			<i>FONDS LIBRES et/ou EMPRUNT</i>	343 720 €	30 %

PLAN DE FINANCEMENT – TRANCHE 1					
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	%
Travaux honoraires	697 000 €	836 400 €	DETR acquise	209 100.00 €	30 %
			REGION	92 383.14 €	13 %
			DEPARTEMENT	61 588.76 €	8.8 %
			EUROPE	61 588.76 €	8.8 %
			FFF avec le FAFA	25 000.00 €	3.5 %
<b>TOTAUX</b>	<b>697 000 €</b>	<b>836 400 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>449 660.66 €</b>	<b>64.5 %</b>
			<b>FONDS LIBRES et/ou EMPRUNT</b>	247 339.34 €	35.5 %

PLAN DE FINANCEMENT – TRANCHE 2					
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	%
Travaux honoraires +	434 700 €	521 640 €	DETR à solliciter	173 880.00 €	40 %
			REGION	57 616.86 €	13 %
			DEPARTEMENT	38 411.24 €	8.8 %
			EUROPE	38 411.24 €	8.8 %
			Fonds de concours CCPLL	30 000.00 €	6.9 %
<b>TOTAUX</b>	<b>434 700 €</b>	<b>521 640 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>338 319.34 €</b>	<b>77.5 %</b>
			FONDS LIBRES et/ou EMPRUNT	96 380.66 €	22.5 %

Observations :

Jacques MARZIN indique que l'on peut dépenser moins si les financements ne suivent pas. Ce dossier est à suivre pas à pas.

Paméla ROUSSEAU indique qu'il faudrait revoir la quantité de toilettes, qui paraît insuffisante.

Jacques MARZIN indique que la nouvelle mandature de la Communauté de Communes pourra modifier les règles actuelles d'attribution des fonds de concours.

Madame le Maire propose ce plan de financement pour la TRANCHE 2 pour finaliser le bâtiment et de ce fait la plaine de jeux dans sa totalité.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec une abstention celle de Myriam LEZOURET-CONQUET, le plan de financement proposé pour la TRANCHE 2 avec la sollicitation de l'ETAT au titre de la DETR pour un montant de 173 880 €, et autorise le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents nécessaires.**

Madame le Maire demande pourquoi madame Myriam LEZOURET-CONQUET s'abstient. Elle avait émis des réserves lors de l'attribution du marché de substitution pour la capacité du terrain à être fonctionnel de façon pérenne et elle rajoute que cette dépense peut mettre en péril les équilibres budgétaires de la commune.

**B - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour actualisation :**

Madame le Maire indique que le contrat de maîtrise d'œuvre initial était basé sur un taux de rémunération de 9.5 % (délibération du 7/11/2019), sur un montant de dépenses de travaux de 460 000 €, soit un montant d'honoraires de 43 700 soit 52 440 € TTC.

Après actualisation, il s'avère que le montant de dépenses est estimé à 875 000 € HT, soit un montant d'honoraires de 83 125 € HT soit 99 750 € TTC.

A cela s'ajoute un montant de 4 566.65 € HT soit 5 479.98 € TTC pour compenser le délai entre la contractualisation du contrat de maîtrise d'œuvre depuis 2019 jusqu'à sa reprise fin 2025.

Pour rétablir tout cela, il convient de prendre un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de **43 991.65 € HT soit 52 789.98 € TTC**,

Cela représente un nouveau montant de marché de maîtrise d'œuvre pour :

- un montant HT : Tranche ferme de **87 691.65 € HT soit 105 229.98 € TTC**.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec une abstention celle de Myriam LEZOURET-CONQUET la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 43 991.65 € HT soit 52 789.98 € TTC, soit un nouveau montant de maîtrise d'œuvre global de 87 691.65 € HT soit 105 229.98 € TTC et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat et toutes pièces afférentes.**

### **C – Autorisation de signature pour le dépôt du permis de construire**

Madame le Maire indique que le projet de bâtiment doit être déposé courant mars 2026 pour bénéficier d'un délai suffisant pour son instruction.

Pour cela, le maire doit obtenir l'autorisation de son conseil municipal pour signer le permis de construire pour le compte de la commune.

**Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer le prochain permis de construire et toutes les pièces afférentes à cette opération.**

#### **4 – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du presbytère de Lalbenque et avenant n° 2 au lot 7 plâtrerie-isolation-faux plafonds**

Madame le maire explique à l'assemblée que l'opération de travaux a subi des retards durant son exécution. Un ordre de service de prolongation de 6 mois a été établi suite à la délibération du 5/12/2025.

Compte tenu de ce délai d'exécution complémentaire, la maîtrise d'œuvre, Alie RAMAZ a sollicité un avenant n° 2 à son contrat de maîtrise d'œuvre par rapport à ce délai supplémentaire qui entraîne une continuité de mission.

Un projet d'avenant n° 2 est proposé pour un montant de 5 110.07 € HT soit 6132.08 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre initial a été signé pour un montant de 75 525.10 € HT

Un avenant n° 1 a été validé pour un montant de 14 374.33 € HT

Un avenant n° 2 a été validé pour un montant de 5 110.07 € HT

Soit un marché de maîtrise d'œuvre global de **95 009.50 € HT**

**Avenant n° 2 au LOT 7 plâtrerie-isolation-faux plafonds** de l'entreprise DESCOULS pour un montant de 3 143.72 € HT et de 3 772.46 € TTC, pour des travaux supplémentaires.

Le marché de base était de 64 000 € HT,

L'avenant n° 1 est de 3 201 € HT,

L'avenant n°2 pour des travaux supplémentaires est de 3143.72 € HT,

Soit un marché global du LOT7 de **70 344.72 € HT.**

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec cinq votes CONTRE (Sylvie PAGES-GRATADOUR, Charles LONJOU, Stéphane DOLO, Mathieu CROUZET et Géraldine MOLES) le projet d'avenant n° 2 à la maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 110.07 € HT soit 6 132.08 € TTC et valide l'avenant n° 2 au LOT 7 plâtrerie-isolation-faux plafonds de l'entreprise DESCOULS pour un montant de 3 143.72 € HT soit 3 772.46 € TTC et autorise le Maire à signer les avenants.**

#### **5 -Avenant n°2 à la convention ORT (opération de revitalisation de territoire)**

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de la communauté de communes concernant la suite du programme petites villes de demain.

Il convient de prendre un avenant n° 2 pour un prolongement de délai du dispositif jusqu'au 31/12/2026.

Initialement prévu avec échéance au 31/03/2026, elle a été prorogée au 31/12/2026.  
Il convient à ce que les communes de Lalbenque et Limogne en Quercy valident cet avenant n° 2.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'avenant n°2 pour la prolongation du dispositif au 31/12/2026, et autorise le Maire à signer l'avenant et tout document nécessaire.**

## **6 - Participation au capital de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)**

Madame le Maire rappelle la présentation faite lors du CM du 9/01/2026 par Jacques MARZIN et Sébastien NODARI pour la SCIC et de tout le travail du groupe d'appui avec l'ADEFPAT.

Une lettre d'engagement a été adressée pour constituer le capital de la SCIC, la commune de LALBENQUE va avoir le siège de la SCIC à la maison Lapeyre, il convient de participer à ce capital.

Je vous propose une participation de 5 000 €.

Jacques MARZIN expose à l'assemblée l'avancement de ce dossier, les statuts de la SCIC vont être déposés prochainement et la première assemblée constitutive va se réunir courant avril 2026.

Philippe SUDRES remercie Jacques MARZIN pour le montage et le suivi de ce dossier.

Jacques MARZIN remercie Sébastien NODARI de nous avoir prêté son carnet d'adresse à la Région Occitanie.

Sébastien NODARI indique que la caisse régionale du crédit agricole va participer en deux fois 2 000 €, soit 4 000 € (cela représente : 20 parts à 200 €).

Madame le Maire indique qu'il convient de s'engager sur 25 parts à 200 € soit 5 000 €.

Philippe SUDRES trouve que c'est en cohérence avec les associations des trufficulteurs qui se sont déjà engagées.

Kévin DELON est favorable à cette participation, de manière importante puisque la SCIC va s'installer rue du marché aux truffes, une opportunité pour Lalbenque. C'est un signal à donner, le projet a une dimension régionale, et cela stimule notre notoriété.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec les absences de Stéphane DOLO, Mathieu CROUZET et Géraldine MOLES la proposition de 5000 € de la commune de LALBENQUE soit 25 parts de 200 € pour la constitution du capital de la SCIC.**

## **7 - Dénomination de voies communales**

Madame le Maire indique que suite au recensement de la population, nous avons remarqué qu'une voie communale existe dans la boîte aux lettres nationale mais n'a pas été créée par délibération en amont.

Il s'agit de la voie suivante :

- Chemin des crêtes de Laval

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création de la voie « chemin des crêtes de Laval » et autorise le Maire à transmettre les informations au service compétent au cadastre.**

## **8 - Questions Diverses**

Philippe SUDRES souhaite faire une intervention à la fin de cette séance.

Il a co-écrit un livre avec Jean-Charles Bordaries, dont les dons iront intégralement à l'association « Hôpital Sourire ».

Il fait une présentation de ce livre intitulé « Pour son sourire », c'est un carnet de voyage. Le récit palpitant d'un tour de France du cœur, réalisé par Philippe Sudres pour Hôpital Sourire.

Il donne lecture de la préface :

Il est des aventures qui dépassent la simple performance. Celle de Philippe Sudres en est une.

A plus de soixante ans, il a choisi de relever un défi que peu oseraient affronter : parcourir la France à vélo, 5900 km et 40 000 mètres de dénivelé positif, étape après étape, soixante et une au total, pour transformer chaque kilomètre en un message d'espérance. Derrière les cols et les plaines, derrière les routes brûlées de soleil et noyées de pluie, se cache une cause : Hôpital Sourire, qui apporte un peu de joie aux enfants hospitalisés, pour que dans l'épreuve, subsistent les rires et les rêves.

Philippe n'a pas pédalé seul. Il a trouvé sur sa route une chaîne humaine : la banque populaire d'Occitanie et parce qu'il est un rotarien engagé, à chaque étape, un club rotary l'a accueilli, l'a nourri, l'a hébergé, et lui a remis les dons récoltés. Dans les salles des fêtes ou les hôtels, dans les poignées de main et les regards, se lisait la solidarité.

Ce tour est devenu plus qu'un itinéraire : une géographie du cœur.

Nous, signataires de ce texte, saluons l'endurance, la générosité, l'humilité et la détermination de Philippe Sudres. Nous saluons aussi l'esprit de tous ceux qui, par leur geste ou leur présence, lui ont permis d'aller au bout.

Et nous affirmons, par notre signature, que dans un monde où l'urgence occupe souvent toute la place, il reste possible de faire de la tendresse un acte de résistance.

Ils ont donné leur accord de principe pour cosigner cette préface :

**Yann Arthus-Bertrand, Patrick Baudry, Michel Cymès, Michel Drucker, Jean-Pierre Foucault, Jean Jouzel, Pierre Richard, Caroline Casadesus, Vincent Clerc, Christian Prudhomme, Thierry Lhermite, Valérie Fignon, Michel Galinier, Patrick Bruel, Daniel Guichard....**

#### **Recensement de la population :**

Madame le Maire souhaite faire un bref écho de la campagne de recensement qui s'est déroulée du 15/01 au 14/02/2026, avec une équipe très efficace de 5 agents recenseurs encadrée par la coordinatrice principale et la coordinatrice suppléante respectivement Mme GILES et Mme PELERAN.

Une prévision de population municipale de 1920 habitants, soit une augmentation de 2.2 % par rapport à 2020 (dernier recensement) à laquelle se rajoutera la population comptée à part (résidences secondaires et étudiants). Les chiffres définitifs seront connus en août 2026.

Madame le Maire souhaite maintenant remercier son équipe d'élus qui a travaillé durant ces 6 années 2020-2026.

Chers collègues, chers amis,

En terminant ce dernier conseil municipal de la mandature, je tiens à vous remercier pour le travail que nous avons accompli ensemble pendant 6 ans.

Certes il y eu quelques tensions mais elles furent très peu nombreuses et sans conséquences.

J'en veux pour preuve le fait que plus de 85 % des propositions ont été votées à l'unanimité.

Je retiendrai quelques réalisations qui ont été les plus importantes à mes yeux :

- L'amphithéâtre derrière l'église qui non seulement a considérablement embelli le site, mais a permis de lancer un programme culturel attendu par plusieurs générations de Lalbenquois depuis des années.

- La rénovation du presbytère, vieux bâtiment typique du 19<sup>ème</sup> siècle, magnifiquement restauré qui va devenir un lieu de rencontre pour toutes les générations.

J'ajoute que deux projets dont la réalisation est certaine mais pas tout à fait abouti me semblent également très importants pour l'avenir de Lalbenque :

- La reprise des travaux de réfection des terrains de foot de Guiraudou après une très longue procédure à l'amiable, bien évidemment la construction des vestiaires et club house est prévu pour juin 2027.
- Un programme de 14 logements dans le quartier très agréable de Lavayssade situé près de la maison de santé et à proximité des commerces du bourg.

Je terminerai par le budget participatif qui est un marqueur de notre mandature.

Il a permis chaque année de répondre à la demande des citoyens pour faire des investissements modestes mais répondant à des besoins réels dans des secteurs variés de la commune.

J'avoue qu'en terminant ce dernier conseil municipal, je suis un peu émue car je quitte des lieux et des personnes auxquels je me suis attachée.

Je pense bien sûr à la mairie dans laquelle je venais 2 fois par jour, mais aussi aux membres du secrétariat ainsi qu'à vous, chers collègues que j'aurai malgré tout l'occasion de revoir, du moins je l'espère.

En attendant, je vous invite à une petite collation.

**Kévin DELON souhaite intervenir pour remercier Madame le Maire :**

Je voudrais dire quelques mots pour saluer ton engagement, Liliane.

Ce mandat a parfois ressemblé à un véritable marathon de six ans pour faire avancer Lalbenque, porter des projets et prendre des décisions qui ont engagé positivement l'avenir de la commune.

Je voudrais saluer la détermination dont tu as fait preuve, ton sens permanent de l'intérêt général et ton travail assidu au service des Lalbenquoises et des Lalbenquois. Dans les moments simples comme dans les périodes plus difficiles, tu as toujours fait preuve de ténacité. Je pense aussi aux moments plus heureux : les événements festifs qui ont ponctué le mandat, les inaugurations, qui ont marqué l'aboutissement des projets que tu as conduits de l'idée initiale jusqu'à leur réalisation.

Pour tout cela, je voulais simplement et sincèrement te dire merci pour le travail accompli et pour ton engagement sans failles au service de notre commune. Je suis très heureux d'avoir travaillé à tes côtés pendant 6 ans parfois même jusqu'à une ou deux heures du matin au téléphone la veille d'une réunion importante.

Je te souhaite le meilleur pour la suite et je suis sûr que tu resteras, d'une manière ou d'une autre, investie dans la vie de notre village.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30,

Les Secrétaires de séance,

Sylvie PAGES-GRATADOUR,  
Charles LONJOU.

Le Maire,  
Liliane LUGOL.

**Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 et signé par le nouveau maire de la commune,**

**Fait à Lalbenque, le 20 mars 2026,**

**Le Maire,**

**Sébastien NODARI.**

